



Note APVF :

Programmation pluriannuelle de l'énergie

Le Président de la République a présenté ce mardi 27 novembre la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période **2019-2023 ; 2024-2028**. Prévues par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la PPE fixe la trajectoire énergétique de la France pour les années à venir. Dans un contexte marqué par l'essor du mouvement des « Gilets Jaunes », le Président de la République a mis en avant trois objectifs essentiels lors de sa présentation : **décarbonisation de notre économie, renforcement de la justice sociale et implication plus forte des territoires dans la transition énergétique.**

Au regard du contexte social et économique actuel, ces éclaircissements étaient nécessaires mais demeurent encore insuffisants et pas assez concrets. La **bonne implication des territoires** dans la transition énergétique, condition essentielle de sa réussite, n'est **toujours pas garantie.**

A- Une PPE articulée autour de 3 axes

Tout au long de son discours, le Président de la République a souligné la nécessité d'impliquer davantage nos territoires dans la transition énergétique tout en renforçant sa dimension sociale. Cette transition, encore trop abstraite, doit apporter aux Français des **changements concrets et rapides**. La trajectoire énergétique française s'articule donc autour de 3 grands axes.

I. Décarboner notre économie à l'horizon 2050

Le Président de la République a annoncé l'objectif de réduction 35 % de la consommation primaire d'énergie fossile d'ici à 2028. Les énergies fossiles représentent aujourd'hui un peu moins de 50 % de la consommation finale d'énergie dans notre pays. Cette réduction des énergies fossiles doit permettre de **baissier nos émissions de gaz à effet de serre** mais aussi de **réduire notre dépendance vis-à-vis des pays producteurs de carburant**. Elle passe notamment par :

- Fermeture des 4 dernières centrales à charbon d'ici à 2025 ;
- Augmentation des **énergies renouvelables** qui devront représenter **40 %** du mix électrique à l'horizon 2030.
 - Multiplication par 5 de la production photovoltaïque et par 3 du parc éolien terrestre ;
 - Lancement de 4 nouveaux appels d'offre sur l'éolien en mer ;
 - Hausse de 40 % à 50 % de la production de chaleur renouvelable à l'horizon 2028 ;
 - Porter à 10 % la part de gaz renouvelable dans la consommation de gaz sous l'hypothèse d'une forte baisse des coûts ;
 - Remplacement d'1 million de chaudières fioul et de 10 000 chauffages charbon d'ici à 2023.

- Développement d'une mobilité plus douce avec 1,2 millions de véhicules électriques prévus d'ici 2023 et 8 millions d'ici 2028.

D'ici 10 ans, à 8 milliards d'euros par an sont affectés au développement des énergies renouvelables contre 5 milliards aujourd'hui ;

- **Réduction de 14 % notre consommation finale d'énergie** à l'horizon 2023 avec notamment la rénovation de 2.5 millions de logements.

Sur la question du nucléaire, le Président de la République a fixé comme objectif de réduire à 50 % la part du nucléaire dans le mix électrique à l'horizon 2035, contre 75 % aujourd'hui. Deux réacteurs de Fessenheim vont ainsi être fermés d'ici l'été 2020 puis de 12 autres entre 2025 et 2030. La France compte aujourd'hui 58 réacteurs et 19 centrales. Le Président de la République a également annoncé la **systématisation des contrats de transition écologique** entre l'Etat, les collectivités et les acteurs économiques et sociaux dans les territoires touchés par la fermeture d'installations

2. Lier transition énergétique et justice sociale

Le Président de la République a répété à plusieurs reprises la nécessité de lier transition énergétique et justice sociale. Pour cela, il prévoit l'**évaluation trimestrielle de la taxe carbone** au regard de la variation du prix des carburants et le **renforcement de la prime à la conversion**.

3. Renforcer l'implication des territoires

Le mouvement des « Gilets Jaunes » a permis de mettre en avant la nécessité d'impliquer nos territoires dans l'**application** mais aussi et surtout dans l'**élaboration** des politiques énergétiques. Une **concertation de terrain** d'une durée de 3 mois va ainsi être organisée partout dans les territoires afin de recueillir les atteintes concrètes des citoyens.

B- La nécessité d'une transition énergétique territoriale, sociale et concrète

L'APVF a pris acte **des nécessaires éclaircissements** du Gouvernement sur la trajectoire énergétique française, mais déplore le **manque d'implication** encore persistant de nos territoires dans cette transition. La **réussite de la transition énergétique dépend de l'implication des acteurs locaux**.

Avec la LTCVE et la loi NOTRe, les territoires se sont vus accorder un rôle plus important dans la transition énergétique sans moyen supplémentaire. L'APVF plaide donc pour l'**affectation d'une part des recettes de la fiscalité carbone directement au territoire**. Elle réclame également la **relance des territoires à énergie positive** dont la fin a été pour l'instant actée par le projet de loi de finances 2019.

Reçu par le Premier ministre le jeudi 29 novembre, le Président de l'APVF a rappelé la nécessité de décentraliser la transition énergétique et de donner aux territoires les moyens pour répondre au défi climatique. Pour lui, le volet territorial est essentiel pour réussir la transition écologique. Il faut donc décentraliser au maximum les décisions. Il a également souhaité que le gouvernement fasse très vite un geste fiscal pour calmer la colère des "Gilets jaunes". Les débats proposés par le gouvernement devraient, selon Christophe BOUILLON, se faire au plus près des territoires les plus vulnérables.